



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 mars 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 1998

**Opération Centre 2000 - Action coin accueil enfants - Convention avec
l'Association TOM POUCE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98147

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998

Développement Economique

**Opération Centre 2000 - Action coin accueil enfants - Convention
avec l'Association TOM POUCE**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'effort financier très important consenti pour l'investissement et le fonctionnement à la halte-garderie TOM POUCE doit contribuer à l'animation "commerçante" du centre-ville. C'est pourquoi dans le cadre de l'opération CENTRE 2000, conventionnée avec l'Etat à l'aide du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), il a été prévu d'aménager en centre-ville un Coin accueil enfants. Cette structure a été mise en place par l'association TOM POUCE au 14 rue du Petit Banc à Niort. Ouvert à des horaires adaptés aux besoins de la clientèle du centre-ville, ce Coin accueil enfants doit permettre aux parents d'être plus disponibles pour faire leurs achats, et surtout permettre aux enfants de passer un moment de détente et d'amusement dans un lieu convivial.

A l'origine du projet CENTRE 2000, l'ouverture du Coin accueil enfants était prévue le mercredi et le samedi ainsi que pendant les petites vacances scolaires. Or, depuis la fermeture de la halte-garderie de la Croix Rouge fin juin 97, il n'existait plus de lieu d'accueil occasionnel pour les bébés et jeunes enfants en centre-ville.

Un nouveau projet a été élaboré par l'association TOM POUCE en concertation avec l'Association du Commerce Niortais (A.C.N.) et le C.C.A.S. de la Ville de Niort. Il a été proposé d'y intégrer les fonctions du Coin accueil enfants et une convention a été établie dans ce sens entre l'A.C.N. et l'association TOM POUCE, visant à élargir les plages d'ouvertures de la halte-garderie à celles prévues dans la convention CENTRE 2000.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Niort, en tant que maître d'ouvrage de l'opération CENTRE 2000, verse à l'association TOM POUCE une participation aux dépenses d'équipement de 21.000 F ainsi que la participation obtenue du FISAC d'un montant de 18.000 F.

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement du Coin accueil enfants, la ville verse une participation de 46.000 F à l'association TOM POUCE, participation identique à celle versée par l'A.C.N..

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec l'association TOM POUCE fixant les modalités de fonctionnement du Coin accueil enfants et les modalités financières de participation de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)